



Comité technique de la DRHMD

20 mars 2019

Monsieur le Président, mesdames, messieurs,

En préambule, la CFDT Défense tient une nouvelle fois et officiellement, à remercier tous les acteurs de la gestion des élections de décembre. Leur professionnalisme a permis à ces dernières de se dérouler dans de bonnes conditions.

Les personnels, en plaçant la CFDT en tête lors du scrutin pour le CTR, ont choisi un syndicalisme de proposition, de dialogue social, d'écoute et de revendications réalistes.

La mandature qui commence, sera à nouveau, riche en sujets de préoccupation, nous nous devons de faire fonctionner ce CTR dans les meilleures conditions. Nous déplorons, la diffusion tardive des documents utiles à la préparation du CTR, les circonstances actuelles ne justifient pas que le bon fonctionnement de notre instance en pâtisse

Le plan de requalification de C en B, tant annoncé, et donc tant attendu, doit absolument aboutir cette année, cela fait près de 3 ans que la CFDT vous le demande.

Nous comptons voir le bilan de l'enquête RPS de 2018, à l'ordre du jour de ce CTR, en l'absence, nous en demandons une communication rapide, afin de vous faire des propositions sur le plan d'action.

La montée en puissance des SAP en terme de gestion alliance reste floue et nécessite des précisions rapides vers tous les acteurs, y compris les administrés.

De même, alliance NG serait retardé, sans plus d'information à ce jour. Les agents sous contrats recrutés pour l'opération risquent d'être partis avant le déploiement si leurs contrats ne sont pas renouvelés. La CFDT demande donc la pérennisation de ces postes, ainsi que de tous ceux qui ont été recrutés pour tenter de pallier la surcharge des CMG.

La réforme du soutien en Ile de France, suscite beaucoup d'inquiétudes au SPAC mais aussi à la DRHMD, quelles sont les missions qui vont incomber dans l'avenir à vos services, avec quels effectifs ?

Une réflexion est engagée au sein de l'ARD, sur ses missions, ses moyens et son organisation. Le directeur sollicite ses décideurs, sur une réduction globale de l'offre de service, avec de forts

impacts sur le personnel de l'agence. Le CFDT s'étonne que cette réorganisation puisse échapper au CTR.

La formation devait faire l'objet d'un audit, à notre connaissance, il est resté au stade de projet, est-il toujours d'actualité ? La formation est un levier, tant de la qualité de service rendu que de la qualité de vie au travail. La CFDT attend donc une réelle prise en compte et plus de transparence.

L'offre du CFD en formation à la sécurité qui s'appuie sur plus de douze années d'expertise est en parfaite adéquation avec les besoins clients du ministère. Le renouvellement des marchés passés par le CFD n'a pas pu se faire en raison de marchés détenus par le SCA.

Aujourd'hui, pour certains segments, l'offre du CFD ne correspond plus aux marchés. Il est en difficulté pour la mise en œuvre des formations.

Le CFD perd son rôle d'expertise, de conseil et de mise en œuvre de formations, attribution qui était un soutien énorme pour les responsables de formation.

Il est indispensable que ce rôle de conseil en matière de formation et de réglementation soit maintenu au sein de la DRH-MD ; cela fait partie de ses prérogatives.

La gestion des dossiers de retraite a subi de nombreux retards aujourd'hui encore inexplicables, en permanence les agents de la sous-direction des pensions doivent absorber les stocks supplémentaires de dossiers, tout en subissant les indisponibilités récurrentes du logiciel de gestion. Dans le même temps, il faut préparer le passage en groupe 1 et les exigences de réductions des délais et du stock de pensions d'invalidité induisent des charges très, voire trop importantes.

Nous ne nous attarderons pas sur le transfert du contentieux et la mise en place du RAPO qui ont occupé les derniers CTR de 2018.

Le réseau social, est trop souvent sollicité pour pallier les manquements de l'administration, tel le pompier de service. Les dossiers « Louvois » ont saturé les commissions restreintes, aujourd'hui les prêts sociaux se substituent au paiement des retraites.

Le reclassement des assistantes sociales dans le corps des catégories A, a été fait pour prendre en compte leur niveau d'étude et la complexité de leur mission, et ne doit pas servir de prétexte pour « charger un peu plus la mule », la CFDT y veillera.

Monsieur le Président, mesdames, messieurs, je vous remercie de votre attention.